

**Intéressement 2017**

**Le révélateur d'un certain malaise**

La Direction vient de présenter les résultats des critères d'intéressement obtenus en 2017. Sans surprise, les « fuites » de gaz SF6 ont une fois encore dégradé le critère environnemental. Plus inquiétant, la multiplication des accidents de travail avec arrêt en 2017 a littéralement plombé le critère lié à la sécurité au travail. FO tire la sonnette d'alarme.

**UN INTÉRESSEMENT 2017 PASSABLE**

Ainsi, le taux de performance global de l'intéressement 2017 atteint 90,85 %, ce qui correspond à un intéressement 2017 moyen par agent de 1 681 euros.

Le montant global de l'intéressement 2017 devrait avoisiner les 26,5 M€ : 15,04 M€ au titre de l'intéressement lui-même et un abondement total estimé à 11,5 M€.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Intéressement moyen maximum	1 600 €	1 624 €	1 658 €	1 781 €	1 781 €	1 781 €	1 850 €	1 850 €	1 850 €
Intéressement moyen versé	1 200 €	1 563 €	1 658 €	1 981 €	1 760 €	1 721 €	1 633 €	1 527 €	1 681 €
Taux de performance	75%	96,25%	100%	100%	98,80%	96,63%	88,25%	82,55%	90,85%

**UN CRITÈRE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL EN BERNE**

Si trois critères sont parfaitement en ligne avec les attentes, dont un particulièrement mal choisi que nous n'avons cessé de dénoncer, celui des fuites SF6, le quatrième révèle une mauvaise surprise : les accidents de service avec arrêt ont littéralement explosé passant de 55 en 2016 à 80 en 2017. Et ce malgré l'alerte portée au plus haut niveau de l'entreprise l'été dernier.

Outre le côté « double peine » de ce résultat – non seulement la santé des agents au travail se dégrade, mais en plus ils subissent une perte financière – ce chiffre nous semble révélateur d'un vrai malaise : la dégradation est largement imputable à la multiplication des « petits » arrêts de travail, phénomène qui a même été qualifié de « bobologie » par la Direction Prévention et Santé au Travail . . .

Autrement dit, des agents qui ne s'arrêtaient pas forcément avant en cas de « petits accidents », le font désormais beaucoup plus facilement.

Intéressement 2017

Le révélateur d'un certain malaise

Pour FO, cela traduit le malaise ressenti par bon nombre d'agents : Gel des GF, renégociation de l'Accord Temps de Travail, menaces sur notre régime de retraite... la barque est chargée, attention à ce qu'elle ne chavire pas.

Nous interpellons une fois de plus la Direction, tant sur le fond de ces décisions – trop de sujets trop importants lancés simultanément – que sur la forme – pas assez de réflexion, ni de temps d'échange, ni d'écoute avec les représentants du personnel.

La multitude d'évolutions qui attendent RTE dans les prochaines années, que ce soit au niveau technologique avec tous les sujets autour de la numérisation, au niveau de l'organisation du secteur électrique avec la montée des ENR et le développement du stockage, ou encore des règlements européens, avec le fameux « Winter package », vont demander un effort d'adaptation sans précédent aux salariés.

Le moment est mal choisi pour prendre le risque de déstabiliser le corps social en multipliant les remises en cause plus ou moins hasardeuses de notre contrat de travail.

### DES RÉSULTATS FINANCIERS 2017 EN HAUSSE

Les résultats financiers 2017 de RTE viennent de tomber et ils sont excellents, avec une progression de près de 5 % du résultat net avant impôts ; si l'augmentation exceptionnelle

de l'Impôt sur les Sociétés en 2017 vient grever ce résultat, elle n'enlève rien à la performance de tous les salariés de RTE qui ont permis ce résultat.

**FO demande donc le versement d'un supplément d'intéressement 2017** - seule possibilité offerte par le Code du travail (Article 3314-10) pour marquer leur implication collective dans cette performance.

### PLACEMENT DE VOTRE INTÉRESSEMENT

**La campagne de choix de placements se déroulera du 26 mars au 10 avril (17 h), sur le site Natixis.** En cas d'absence de réponse, l'intéressement sera placé par défaut sur le PEG. **Attention**, cette année, il n'y aura plus de délai de rétractation.

Ceux qui opteront pour le versement sur paie le percevront en mai.

Ceux qui opteront pour un placement sur PEG et/ou PERCO verront leur intéressement placé et abondé en date du 18 mai.